

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 30 juin 2023

N° 2023 – 35

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 7

Votants : 12

Date de convocation

Le 23/06/2023

Date d'affichage

Le 23/06/2023

Objet de la délibération 2023-35 :

Référént ambroisie

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture le

04 JUIL. 2023

Et publication ou notification

du

04 JUIL. 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 30 juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, JAMMES Sandrine.

Excusés : Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Monsieur BOYER Joseph qui a donné procuration Madame DELMAS Marie-Claude, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard,

Absente : Madame GIRAUD Corinne

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame FELGINES Florence a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur BARRET Denis étant concerné par cette délibération a quitté la salle avant le présent débat, et donc n'a pas pris part, ni au débat, ni au vote.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que Monsieur MAZOYER Gérard avait été désigné référent ambroisie en 2020, cependant n'ayant plus le temps de s'impliquer dans cette mission, il fait part à Monsieur le Maire qu'il ne veut plus être référent.

Monsieur le Maire suggère au conseil municipal de désigner Monsieur BARRET Denis qui s'était proposé comme référent ambroisie afin d'assurer la bonne mise en œuvre et le suivi du plan local de lutte contre celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne à l'unanimité, Monsieur BARRET Denis en tant que référent ambroisie.

Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

AR Prefecture

043-214302333-20230630-2023_35-DE
Reçu le 04/07/2023

Fait et délibéré, le 30 juin 2023,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20230630-2023_35-DE
Reçu le 04/07/2023